

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 28 mai 2021

**N° 2021 - 25**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Date de la convocation  
le 21/05/2021

Date d'affichage  
le 21/05/2021

**Objet de la délibération 2021-25 :**

Attribution du marché de  
maîtrise d'œuvre pour la  
construction de la mairie

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le 02 JUIN 2021

et publication ou notification

du 02 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un et le 21 mai à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames BLANC Sandrine, DURAND Claudine, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne,

Excusés : Monsieur BOYER Joseph qui a donné procuration à Madame DURAND Claudine, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Madame DELMAS Marie-Claude qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Mme FELGINES Florence, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur METHON Rodolphe.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame FELGINES Florence a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'une nouvelle mairie.

Monsieur le maire expose aux membres du conseil le déroulement de la consultation engagée en procédure adaptée et mise en ligne le 23 avril 2021 ;

Date heure limites de réception des offres le 14 mai 2021 à 12h.

La commission d'appel d'offre en date du 20 mai 2021 à 11h, a examiné les 5 offres reçues dans les délais et le rapport d'analyse des offres présenté par la SPL du Velay.

En application des critères pondérés de sélection, après présentation du rapport d'analyse des offres, il s'avère que l'offre de la société LET'S GO est l'offre dans l'approche globale la plus avantageuse technique et financière.

La commission d'appel d'offre propose l'attribution du marché à LET'S GO architecte mandataire de l'équipe d'ingénierie composée des cotraitants suivants : Michel SABADEL Economiste, BET structure MERIGEON, - AVP Ingénierie fluides pour un montant HT global de 65 412 € soit TTC 78 494,40 €.

**AR Prefecture**

043-214302333-20210528-2021\_25-DE  
Reçu le 02/06/2021  
Publié le 02/06/2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer le marché à LET'S GO architecte et ses co traitants, autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes en découlant pour un montant global total de 65 412 € HT soit TTC 78 494,40 €.

Pour :	12	
Abstention :	3	GIRAUD GUILHOT JACQUES
Contre :	0	

Fait et délibéré, le 28 mai 2021,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR Prefecture**

043-214302333-20210528-2021\_25-DE  
Reçu le 02/06/2021  
Publié le 02/06/2021